Image not found or type unknown

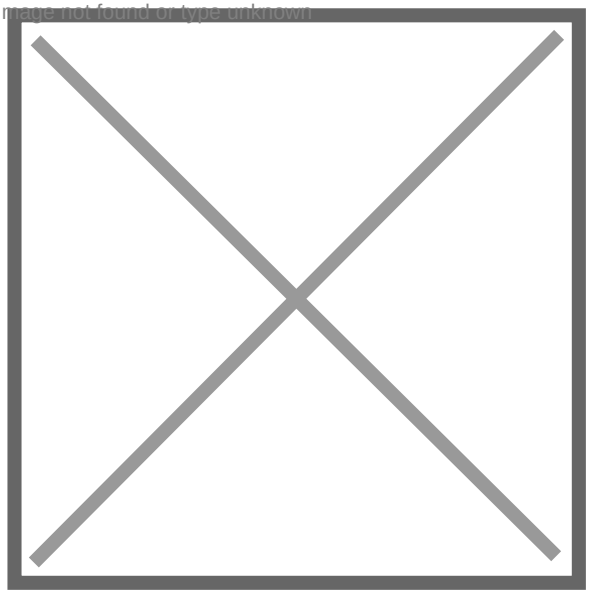

Different pour droit de visite pour cause de travail!

Par **benoitl**, le **22/03/2011** à **21:41**

Bonjour,je suis divorcé depuis plus 1 ans.je suis militaire de carriere et pacsé depuis octobre 2010.
De mon premier mariage j ai 2 enfants,ma nouvelle compagne en a 3 et en commun nous avons eu un bebe.
j ai un droit de visite et d hebergement pour mes 2 filles un week end sur deux et la moitié des vacances comme l'impose la loi.De part mon travail et les differentes contraintes qui lui sont lié,je me retrouve dans l impossibilité d assumer la totalité des droit de visites car je travaille souvent les weeks end et durant les vacances scolaires.
Mon ex femme exige et m impose que je prenne mes enfants malgré cela et si je ne peut vraiment pas elle impose a ma nouvelle compagne de les garder ou de prendre une gardienne.En attente de repasser aupres du jaf qui est prévu fin avril que faire en attendant si je ne peut pas respecter mon droit de visite a cause de mon travail.
De plus elle est partie vivre a plus de 100km de mon domicile sans aucune raison valable et c est a moi de faire tout les trajets(400kms par week end =6 heures de route) mais depuis peu je n ai plus les moyens financiers de les faire donc j envisage de demander au jaf de partager le moitié des trajets. En ai je le droit alors que je lui verse une pension alimentaire.

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **22:26**

[citation]j ai un droit de visite et d hebergement pour mes 2 filles un week end sur deux et la moitié des vacances comme l'impose la loi[/citation] non, la loi n'impose nullement ce point

Vous avez le droit de ne user de vos dvh, la mère n'a aucun moyen de vous l'imposer.

Par **corima**, le **22/03/2011** à **22:50**

Effectivement, je confirme, vous avez un droit de visite et d'hebergement, mais pas une obligation. Si vous prenez un peu moins vos enfants, au pire, la mere pourrait demander une augmentation de la pension sous pretexte que les week end où vous auriez du les avoir c'est elle qui les assume financierement.

Il faut surtout expliquer à vos enfants que si vous ne pouvez pas toujours les prendre, c'est uniquement parce que vous travaillez et non parce que vous n'avez pas envie de les voir. C'est le message le plus important à leur faire passer car vous ne savez pas ce que leur mere peut leur dire.

Il faudrait eventuellement que vous demandiez au JAF d'avoir un DVH plus souple par rapport à vos disponibilites. Par exemple, pouvoir prendre vos enfants le week end qui ne vous est pas destiné parce que vous seriez libre à ce moment là

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés